

La flûte

VOLUME 70, N° 2, AUTOMNE 2014

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL



PROJET DE LOI 3

La croisée des chemins

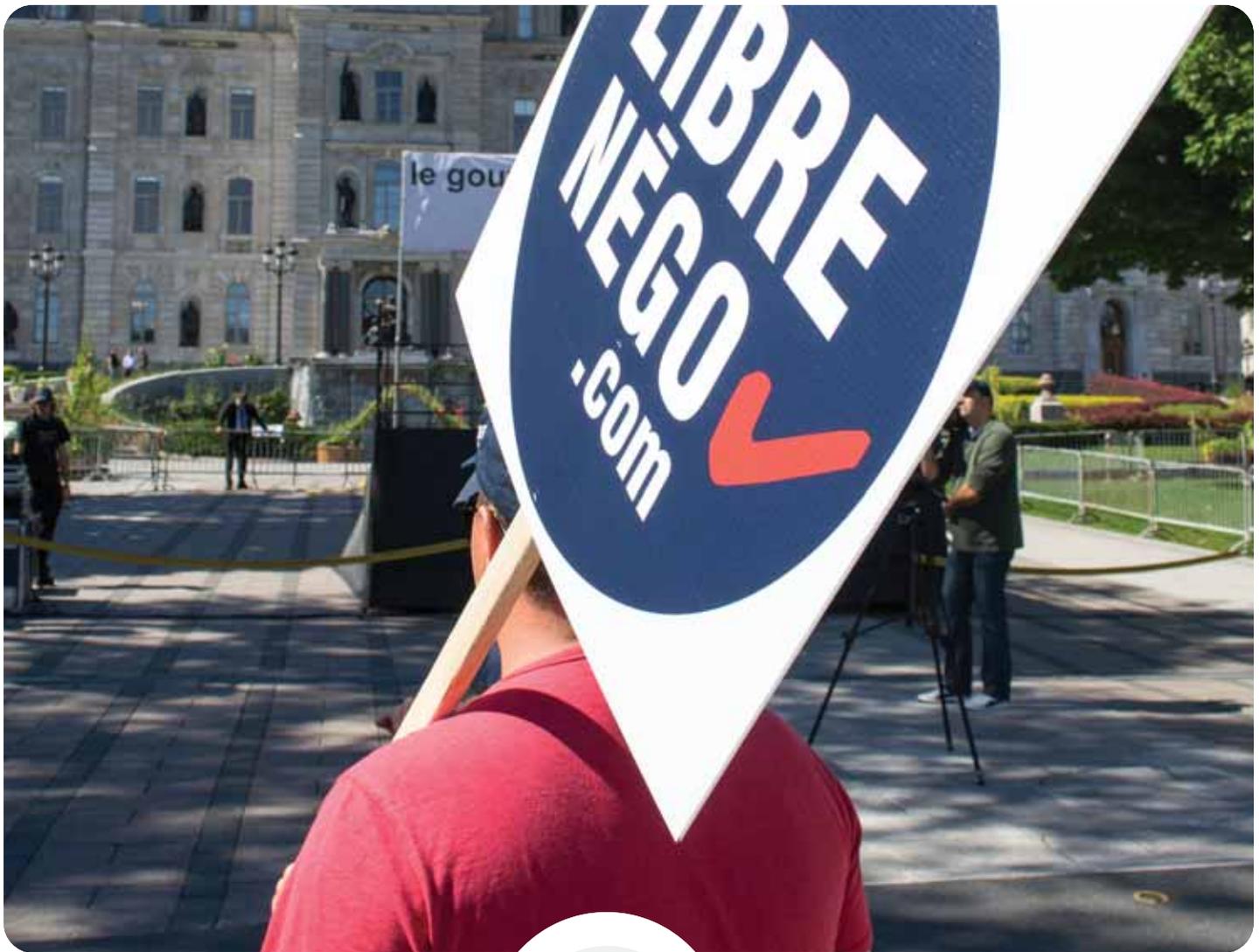


PHOTO MATHIEU WAGNER

*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Le Noël

Le dimanche 7 décembre 2014

au Collège Notre-Dame
3791, Queen-Mary, Montréal
(face à l'oratoire Saint-Joseph)

de nos enfants!

*N'oubliez pas
de retourner votre formulaire*

Un formulaire a déjà été envoyé à chaque famille ayant participé l'an passé. Toutefois, vous devez vérifier les informations inscrites sur le formulaire, apporter les correctifs s'il y a lieu, et indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi.

L'inscription se fait sous le principe du premier arrivé premier servi. Les délégués ont reçu, lors de la statutaire du mois de septembre, un formulaire pour les membres qui n'étaient pas présents l'an passé et qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois! Vous recevrez votre confirmation par courrier vers la fin novembre.

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur

Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique
Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8 700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
Le projet de loi 3 à la croisée des chemins	13
Relations de travail	
Une arrivée dans le feu de l'action	16
Prévention et relations avec les membres	
Les priorités de la Ville de Montréal	18
Services aux membres	
Vos assurances	20
Chronique juridique	
La Commission des relations du travail	22
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	24
Symphonie vocale	27
Association athlétique et sportive	28
Au musée de la police	32
Vie spirituelle	35
Décès	36
Nouvelles de l'APPRM	37

Grande marche contre le projet de loi 3

Le 20 septembre en milieu de journée, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé au centre-ville de Montréal contre le projet de loi 3. La manifestation s'est mise en branle à midi au parc La Fontaine pour se diriger vers le bureau du premier ministre Couillard sur l'avenue McGill College.

L'évènement a été tenu sous l'égide de la Coalition syndicale pour la libre négociation mais la Fraternité y a assumé le leadership de l'organisation par le biais de son vice-président à la Recherche et aux communications, Mario Lanoie, et de son équipe. ●





PHOTOS MATHIEU WAGNER

Manifestation de la Coalition devant l'Assemblée nationale

Le 20 août, plusieurs centaines de manifestants de la Coalition syndicale pour la libre négociation se sont rassemblés devant l'Assemblée nationale pour marquer le début des travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 3. Les employés municipaux ont scandé leur refus d'un projet de loi radical qui empoisonne les relations de travail et appauvrirait la classe moyenne. Rappelons que les revendications de la Coalition sont expliquées sur librenego.com 



Mario Lanoie, vice-président à la recherche et aux communications, donnant des instructions.



PHOTOS MATHIEU WAGNER

La Fraternité à la commission parlementaire

Le 21 août dernier, le président Yves Francoeur a livré la position de la Fraternité devant la commission parlementaire étudiant le projet de loi 3 sur les régimes de retraite. D'entrée de jeu, Yves Francoeur s'était questionné sur les véritables intentions du gouvernement. « Si le projet de loi vise effectivement à assainir les régimes de retraite, pourquoi le gouvernement touche-t-il au régime de retraite des policiers de Montréal ? Notre caisse est capitalisée à 106 % et vous voulez qu'on en assainisse la santé financière ! ? » avait-il lancé devant la Commission avant de rappeler que la Ville de Montréal avait pris un congé de cotisation de 500 millions \$ qui vaudrait aujourd'hui 900 millions \$. Yves Francoeur a également rappelé que la rémunération globale devrait être au cœur du projet de loi, afin que la diminution des conditions de retraite soit compensée par une hausse de salaire équivalente. Les élus considèrent d'ailleurs que ce principe devrait s'appliquer à leurs propres conditions globales... La Fraternité avait aussi dénoncé les faux discours des maires et du gouvernement qui lancent des appels à la négociation. « Il ne reste rien à négocier, le projet de loi fixe tous les paramètres importants de la négociation. Où est la libre négociation quand tout est imposé ? » s'est questionné Yves Francoeur. ☺

Principaux amendements déposés par le gouvernement le 2 octobre dernier

- > Le plafond applicable à la cotisation d'exercice d'un régime en date du 1^{er} janvier 2014 serait de 18% (employés) et 20% (policiers-pompiers) auquel **s'ajoute** la cotisation de stabilisation plutôt que d'inclure cette dernière dans le coût maximal tel que prévu dans la version originale du PL3.
- > **Le plafond est augmenté de 0,5%** pour un groupe constitué majoritairement de femmes, sujet toutefois à une justification à l'effet que cette majoration soit nécessaire pour fournir des prestations équivalentes. **Nous ne sommes pas dans cette situation.**
- > **Le plafond est augmenté de 0,6%** pour chaque année complète pour lequel l'âge moyen d'un groupe dépasse 45 ans. Par exemple, un groupe d'employés dont l'âge moyen est de 50 ans se verrait appliquer un plafond de 21%, soit 3,0% (5 x 0,6%) de plus que la limite de 18,0%. **Nous ne sommes pas dans cette situation.**
- > Si le **coût du régime actuel excède de plus de 4%** le plafond permis, l'ajustement se fera en deux temps: la moitié au 1^{er} janvier 2014 et l'autre moitié en date de l'évaluation actuarielle subséquente (donc au plus tard en date du 1^{er} janvier 2017).
- > La cotisation de stabilisation doit être **d'au moins 10%** de la cotisation d'exercice. La version précédente du projet de loi prévoyait une cotisation fixe de 10%.

SUSPENSION DE L'INDEXATION DES RETRAITÉS

- > L'indexation des retraités en date du 31 décembre 2013 peut être suspendue par l'organisme municipal seulement à **compter du 1^{er} janvier 2017** et seulement afin de financer **au maximum 50% du déficit propre à ceux-ci**. À cette fin, le bilan actuariel en date du 31 décembre 2015 sera utilisé. Une indexation partielle serait versée advenant qu'une suspension complète ne soit pas nécessaire pour le financement requis de la part des retraités. Toute indexation versée aux retraités préalablement à la décision d'un organisme municipal de suspendre celle-ci sera réputée valablement versée. Une séance d'information devra être tenue avec les retraités en cas de suspension d'indexation. ☺

SOURCE: bulletin du 6 octobre 2014 de PBI, actuaires de la Fraternité

Plainte contre l'ÉNPQ devant la Commission des droits

Votre Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé une plainte conjointe devant la Commission des droits de la personne puisque l'ÉNPQ refuse que les policiers se présentent à l'École avec des pantalons non réglementaires dans un contexte de conflit de travail et d'expression de profond désaccord avec le projet de loi 3. Depuis plus de 20 ans, ces pantalons font partie des moyens d'expression auxquels ont recours tous les policiers et policières municipaux lors de conflits qui les opposent aux municipalités. Nous estimons que cette politique viole notre droit d'association, notre liberté d'expression et notre droit à l'égalité. Nous demandons donc que la Commission se prononce sur la légalité de la politique de l'ÉNPQ dans un contexte où elle est appliquée d'une façon qui déroge aux droits des policiers et policières. [🔗](#)

Les retraités manifestent contre le projet de loi 3 !

C'est dans la bonne humeur et le bruit des sifflets que se sont réunis le 20 août dernier les retraités de la Coalition syndicale pour la libre négociation devant le bureau montréalais du premier ministre Philippe Couillard. Appuyés par de nombreux travailleurs encore actifs, ils étaient plus de 1000 à dénoncer le projet de loi 3 ainsi que les conséquences que ce projet aurait sur leur qualité de vie en tant que retraités. Tour à tour, d'anciens leaders des syndicats membres de la Coalition ont pris la parole. Parmi eux, **Yves Prud'Homme**, ancien président de la Fraternité des policiers de Montréal, a soulevé la foule avec des explications détaillées sur les efforts déjà faits à travers les décennies pour assurer un financement adéquat des régimes de retraite. [🔗](#)

Des manifestations ponctuelles...

Plusieurs manifestations comportant une excellente proportion de policiers et de policières municipaux ont eu lieu, notamment à Gatineau et à Laval le 22 septembre... encore à Laval le 26 septembre et le 29 septembre, ainsi qu'à Sherbrooke. Chacune de ces manifestations visait à accueillir un ou une ministre ou député. Ont notamment été honorés de notre présence le ministre Moreau, la ministre de la Justice Stéphanie Vallée et la ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault. [🔗](#)

Omnium de golf : 20 000 \$ pour le Fonds humanitaire !



Près de 400 golfeurs ont profité d'une belle journée au Lachute et au Victorien le 22 août dernier pour s'amuser ensemble, discuter et contribuer au Fonds humanitaire de la Fraternité qui remet chaque année plus de 100 000 \$ à des organismes de bienfaisance. De nombreux prix ont été tirés au sort grâce à nos partenaires tels que la **Caisse Desjardins des policiers et policières**, **Efficom**, **Bourgeois Marsolais et associés comptables agréés**, **Robert Labelle des Importations Activin** et **Olivier Delcol**, président de **Daniel Choquette traiteur**.



Bravo à Michel Caza, responsable des activités sociales, et aux membres du comité des activités sociales: Louis Gignac, Pierre Juteau, Alain Bernier et Daniel Lafond. Merci également aux bénévoles: Yolande Laviolette, Nathalie Derôme, William Ryan, Raffaëla Barba, Josée Senécal, Patricia Hili, Ronald Ladouceur, Nancy Beauchêne, Christiane Malenfant, Marie-France Côté, Anick Neufeld, Louyse Fortin, Mélissa Rioux et Nathalie Tremblay. 



Dans l'ordre habituel, les membres du conseil de direction tenant le chèque remis au Fonds humanitaire de la Fraternité: Mario Lanoie, vice-président à la Recherche et aux communications, Yves Francoeur, président, Pascal Poirier, vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, Yves Gendron, vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres, Jean-François Potvin, vice-président aux Relations de travail et André Gendron, vice-président exécutif.



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM. Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Et pour ceux qui préfèrent le courrier habituel, vous pourrez aussi le faire en faisant parvenir votre formulaire d'inscription à l'attention de **Daniel Moisan, 909, des Érables, à Saint-Eustache (Québec) J7R 6L1.**

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou Daniel Moisan au 450 974-0562**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

Tous les prix sont disponibles sur le site Internet

www.skifppm.com



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Dans les enquêtes, aucune forme d'ingérence politique n'est acceptable

Le 26 août dernier, Yves Francoeur a dû dénoncer publiquement le fait que la responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville et présidente de la Commission de la sécurité publique, madame Anie Samson, ait donné toutes les apparences de vouloir se substituer aux enquêteurs en déclarant que des accusations criminelles seraient bientôt déposées dans le dossier des événements survenus à l'hôtel de ville le 18 août. La Fraternité a vertement déploré que l'élue de la Ville de Montréal mette ainsi de la pression politique sur les policiers. ●

Plus de 1800 personnes à la fête champêtre !

Une organisation hors pair et une magnifique journée ont permis à la tradition de se perpétuer et aux enfants de s'amuser ! Merci aux bénévoles qui rendent cet événement possible ainsi qu'à la Caisse Desjardins des policiers et policières, partenaire officiel de cet événement magique ! ●



Le Noël de nos enfants

Le Noël de nos enfants aura lieu le 7 décembre prochain au Collège Notre-Dame. Un formulaire a déjà été envoyé aux familles ayant participé l'an passé. Nous vous demandons de vérifier les informations inscrites sur ce formulaire, d'apporter les correctifs s'il y a lieu et d'indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi.

DANS TOUS LES CAS, IL FAUT RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ POUR PROCÉDER À L'INSCRIPTION !

L'inscription se fait sous le principe du *premier arrivé premier servi*. Les délégués ont reçu un formulaire pour les membres qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois ! Vous recevrez votre confirmation vers la fin novembre. ●

Le 13 novembre, c'est le tournoi de pitch !

Les billets sont en vente à la réception de la Fraternité au prix de 15\$. Pour faire honneur à la tradition, une dinde sera remise à chaque joueur ! Il y aura également des prix de présence... mais faites vite, il n'y a que 256 places ! ●



Projet de loi 3 : la croisée des chemins

Ces lignes sont écrites alors que je suis à Québec pour assister au début de l'étude article par article du projet de loi 3 par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Toutes les occasions sont bonnes pour amener le gouvernement à comprendre que notre situation est différente et que son projet de loi doit évacuer le mur à mur et éviter de traiter les régimes pleinement capitalisés de la même façon que les régimes en difficulté. D'ores et déjà, on constate que l'étude article par article sera passablement longue en comparaison avec ce qui se fait habituellement en seconde lecture...

À la base, on sait que le principe du projet de loi 3 est déficient car il s'érige sur la négation d'une série de droits comme celui de négocier librement, de voir les contrats respectés et la reconnaissance des choix passés et des historiques des différents groupes de travailleurs. Mais surtout, ce projet de loi est intrinsèquement trompeur car en prétendant restructurer des régimes de retraite en difficulté, il procède à une gigantesque opération de réduction de la masse salariale globale.

Nos représentations et pressions diverses avaient mené le ministre à prétendre vouloir des aménagements pour les fonds pleinement capitalisés. Mais comme disent nos amis anglophones, *talk is cheap*. En effet, les amendements déposés par le ministre n'ont pas été de l'ampleur souhaitée, loin de là. Présentés comme lâchant du lest dans le cas des régimes pleinement capitalisés, dans les faits, ces amendements n'ont modifié aucune des mécaniques du projet de loi. Ils ont à peine introduit une mesure de mitigation en faisant que le plafond de la cotisation d'exercice de 20 % par rapport à la masse salariale n'inclurait plus la cotisation de stabilisation de 2 %... ce qui monte notre plafond de 2 %. Mais cette disposition serait applicable à tous les régimes, et non pas seulement aux régimes pleinement capitalisés... Quant à la cotisation 50-50, la problématique demeure entière : il y aurait possibilité de l'étendre jusqu'au 1^{er} janvier 2020 mais cette possibilité était déjà prévue. Nous avons bien compris que la répartition 50-50 des cotisations représentait une pierre d'assise pour le gouvernement et qu'il refuserait obstinément d'en déroger. La question demeure toutefois entière lorsqu'il s'agit d'en évaluer les impacts sur la rémunération globale, dont le projet de loi 3 ne tient pas compte. Avec un taux de capitalisation actuellement de 106 % et qui a varié de 90 % à 134 % au courant des 25 dernières années, pénaliser la performance en ignorant la rémunération globale et les congés de cotisation apparaît aussi injuste qu'illogique.



Président Yves Francoeur

Quelle sera la forme finale du projet de loi 3? Je ne suis pas devin et c'est bien là toute la difficulté d'écrire un texte dont la distribution se fera dans quelques semaines! Disons que nous ne sommes ni optimistes, ni pessimistes, mais plutôt que nous sommes actifs.

Sans contredit, c'est la croisée des chemins pour le projet de loi 3. Néanmoins, quoiqu'il arrive du texte final, nous sommes loin de la fin du chemin car tout juste après l'adoption... la convention sera à terme... et le prochain contrat inclura le régime de retraite. Toute l'équipe de la Fraternité vit ce dossier jour et nuit.

Des lendemains qui déchantent pour les relations de travail

Les relations de travail sont un jardin qui se cultive et l'on y récolte ce que l'on a semé. Il y a déjà plusieurs années qu'on essaie de nous comprimer tout en nous rentabilisant. Les belles intentions de conciliation travail-famille se transforment en préoccupations uniquement opérationnelles et le nouveau directeur général de la Ville, après avoir saccagé les relations de travail à la ville de Québec (dont il était le précédent DG) vient poursuivre son œuvre à Montréal...

Au courant des dernières années, nous avons régulièrement été forcés de laisser tomber les gants; sous-financement du SPVM, policiers temporaires, convention collective, salaires, horaires, demande de commission d'enquête, demande de démission du maire Tremblay, bataille épique avec Michael Applebaum, avec l'ancien directeur général, et j'en passe. Jamais nous ne nous sommes couchés, et jamais nous n'avons pris de décisions inconsidérées menant à des culs-de-sac irréversibles. Nous avons agi énergiquement et stratégiquement.

Il serait souhaitable que quelqu'un à l'hôtel de ville analyse le type de relations tumultueuses ayant marqué les dernières années et qu'on se pose la question: est-ce la voie dans laquelle nous désirons poursuivre? Nous savons bien que certains veulent nous casser. Mais ça n'arrivera jamais. Nous préférons toujours la paix industrielle, mais ne reculerons jamais devant un juste combat.

Toute l'équipe de la Fraternité vit ce dossier jour et nuit.

Abonnés à la Commission des relations de travail...

Il y a déjà quelques fois que, dans le cadre du conflit de travail sur le projet de loi 3, la Ville nous traîne devant la Commission. Cette fois, les rôles seront inversés et la division des services essentiels est saisie de la question portant sur les salles de tir. L'audition aura déjà eu lieu au moment où vous lirez ces lignes. Quelle qu'en soit l'issue, il est absolument manifeste que la Ville et le Service ont erré dans ce dossier. ●



Une arrivée dans le feu de l'action

Au cours d'une longue campagne électorale, j'ai pu recueillir les commentaires et suggestions de plusieurs membres, ce qui m'a permis de jumeler vos attentes à mes idéaux et de réajuster mes priorités en fonction de mes électeurs.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez démontrée.

Mon arrivée au conseil de direction de la Fraternité s'est faite dans le respect et l'harmonie. Je profite toujours de l'appui des autres membres du conseil, ainsi que des employés permanents, qui m'instruisent sur les dossiers dont je suis maintenant responsable.

Après quatre mois en poste, je gagne de l'expérience à la vitesse « grand V »!

Voici quelques exemples de ce qui s'est passé :

- > dépôt du projet de loi 3 et début des moyens de pression ;
- > commission parlementaire : dépôt d'un mémoire ;
- > renforcement de la coalition syndicale ;
- > trois auditions à la Commission des relations de travail du Québec ;
- > deux enquêtes indépendantes ;
- > arbitrage de griefs et griefs médicaux ;
- > fin du 2^e projet pilote des horaires ;
- > fusion de postes, etc.

Dans l'esprit du plan quinquennal du DG de la Ville de Montréal, M. Alain Marcoux, les relations de travail prennent un sens particulier. Les règlements sont ralentis par une priorisation obsessionnelle de la rationalisation et des compressions budgétaires.

À un moment où le projet de loi 3 menace nos acquis, il est clair que des cicatrices profondes marqueront les liens entre les membres de la Fraternité, les cadres et la Ville pour plusieurs années.

Je suis d'avis que la stabilité aux relations de travail de la FPPM nous permettra de traverser les prochaines années avec succès et d'assurer aux membres la profondeur requise pour garantir un bon transfert de connaissances, développer une expertise autonome et permettre à la FPPM de garder la réputation qu'elle possède et qui fait l'envie de plusieurs.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

C'est dans cette optique que j'entreprends mon mandat. Les prochains mois seront très intenses, étant donné les négociations de la convention collective et du régime de retraite.

Des restructurations sont également à prévoir au Service et nous ferons preuve de vigilance pour que ces changements se fassent dans le respect des acquis, avec le moins de répercussions possibles.

Informations en vrac

- > À la rédaction de ces lignes, nous sommes toujours en attente de la décision arbitrale sur la prime de spécialistes. Elle devrait nous être transmise sous peu.
 - > Par la suite, nous reprendrons les travaux sur la parité salariale des sergents et sergents-détectives.
 - > Beaucoup de dossiers des relations de travail sont présentement en suspens, dont celui des assignations, dû aux négociations qui arrivent à grands pas. Ceci dit, nous avons instauré une méthode de recensement afin de mieux suivre les fins d'assignations. Nous vous encourageons à continuer de nous transmettre de l'information à ce sujet.
 - > Pour les assignés, nous vous demandons de respecter les délais prévus par l'article 8.00a) de la convention (80 jours travaillés ou 105 jours travaillés aux EMCJ, crimes majeurs, fraudes, incendies, DCO, enquêteurs stupéfiant).
 - > L'article 13 de la convention collective prévoit le paiement au taux horaire régulier des heures de travaux hors classe effectuées lors de formation. Les heures sont établies par la maison d'enseignement. Informez-vous pour réclamer ce à quoi vous avez droit.
 - > À la suite d'une entente avec l'employeur, nous vous informons de la façon d'appliquer les articles 15.00 et 15.01 de la convention. Les jours de congés reliés à un décès ou une naissance sont fractionnables tandis que ceux reliés à un mariage doivent être pris de façon consécutive. Nous sommes tous d'accord qu'il est plus facile de prévoir un mariage que de prévoir les deux autres événements. Le texte de la convention sera ajusté dans sa prochaine version.
- Les défis sont nombreux, mais nous disposons de l'équipe pour les relever.
- Syndicalement vôtre. ☉



Les priorités de la Ville de Montréal

Un rappel historique

Qui ne se souvient pas du décès de notre confrère Benoît L'Écuyer le 28 février 2002... Pour les plus jeunes d'entre nous, Benoît L'Écuyer est un policier du SPVM qui a perdu la vie en devoir. Il appartenait à la section intervention nord. Le matin du 28 février, lui et son partenaire effectuaient une opération radar sur la rue Crémazie Est, un véhicule effectue une infraction au Code de la sécurité routière et les deux policiers tentent de l'intercepter. Le conducteur du véhicule refuse de s'immobiliser et une poursuite automobile est enclenchée. Le tout se termine par une poursuite à pied d'un suspect qui, soudainement, tire des coups de feu en direction de l'agent L'Écuyer.

À la suite de l'enquête de la CSST, il ressort que la poursuite a eu une durée d'environ 3 minutes et s'est déroulée sur le territoire des régions nord et est sur une distance de 7,3 km. Il y a absence de connaissance de la position exacte de l'auto-patrouille jusqu'à une minute environ de la fin de la poursuite. Le rapport d'enquête rapporte que 19 véhicules du SPVM étaient à un délai d'intervention de quelques secondes des lieux de la fusillade. La technologie de localisation en temps réel (GPS) aurait fait en sorte que plusieurs unités auraient pu se rendre très rapidement assister les deux patrouilleurs.

La CSST somme le SPVM

C'est pour cette raison que le 20 septembre 2004, la CSST a émis un avis de correction au SPVM. La CSST demandait des échéanciers afin d'effectuer le correctif suivant: Intégration de la technologie de géolocalisation au système de communication. En 2005, le SPVM s'engageait auprès de la CSST à corriger la situation et à déposer un plan d'action. En 2007, la Fraternité devait solliciter la CSST à nouveau car le plan d'action du SPVM n'avait pas été respecté et aucun travail n'avait débuté.

Le 15 juin 2007, un nouveau plan est soumis par le SPVM et accepté par la CSST. Voici les quatre phases et échéanciers :

- > 2007 : projet pilote;
- > 2008 : visionnement des déplacements des véhicules de patrouille;
- > 2009 : visionnement des déplacements de tous les véhicules banalisés et autres;
- > 2010 : visionnement des déplacements de tous les policiers individuellement.

Comme vous pouvez le constater, ce plan n'a jamais été appliqué.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

Une solution partielle a été implantée en juillet 2011. Cette solution est non intégrée au système de répartition par ordinateur (RAO) du SPVM, ce qui augmente les délais d'intervention en situation d'urgence. Avec la venue du projet du Système Évolué de Radio communication pour l'Agglomération de Montréal (SÉRAM), le projet Géoloc II est proposé.

Avantages du Géoloc II

- > Ce système permettrait la visualisation en temps réel des positionnements et déplacements de tous les véhicules lettrés versus les appels.
- > Sur déclenchement d'un 10-07 ou d'une requête, il y aurait les positionnements et déplacements des policiers demandant de l'aide ainsi qu'une liste d'unités suggérées en renfort selon un périmètre choisi.
- > Maximisation de la prestation de service grâce à une suggestion de trajet optimal.
- > Familiarisation avec le processus de la répartition par géolocalisation des appels d'urgence et, par le fait même, une simplification du passage au nouveau RAO à la fin de cette décennie.

Coût du projet

Ce projet demandait un déboursé d'environ 3 millions de dollars. Le 3 avril dernier, nous apprenions que les autorités de la Ville mettaient ce projet sur la glace puisqu'un nouveau système de répartition assistée par ordinateur RAO verrait le jour en 2017. Les experts voient mal comment ce nouveau RAO pourrait être pleinement fonctionnel avant 2020.

Presqu'au même moment, nous apprenions que les mêmes autorités de la Ville de Montréal donnaient le feu vert à la mise en place d'un système de géolocalisation en temps réel des souffleuses et camions de déneigement pour un montant de 8.2 millions.



Benoît L'Écuyer

Tel que décrit dans un article du journal Le Devoir¹, lorsque le responsable du Service des technologies de l'information à la Ville, Michel Archambault, a présenté aux élus les grandes lignes du projet, il l'a décrit comme étant une « démarche agressive et à risque ». Denis Coderre a bondi et déclaré « Vous vous préparez déjà à ne pas livrer la marchandise?... Là il faut que ce soit très clair : ce dossier-là est prioritaire. Je ne veux pas qu'il y ait du slack dans la poulie et il faut que ça fonctionne... je ne m'attends pas à des excuses ».

Faut-il en tirer la conclusion qu'un avis de correction de la CSST est moins important que le suivi du déneigement sur le territoire ?

Le 22 mai 2014 avait lieu le colloque annuel SST de la Ville de Montréal. Le Directeur général, M. Alain Marcoux, y a pris la parole et a déclaré haut et fort que la prévention est une priorité absolue à la Ville de Montréal.

Est-ce que les bottines suivent les babines ? Je dois en venir à la ferme conclusion que non! 🍷

¹ Le Devoir, article de Jeanne Corriveau « Le déneigement passe à l'ère du GPS à Montréal » publication du 10 avril 2014.



Assurance dentaire avec SSQ Groupe financier

Nous tenons à vous rappeler que l'assurance dentaire est couverte par la compagnie SSQ Groupe financier et porte le numéro de contrat 13L00. Il est dorénavant impossible pour nous d'acheminer les documents de nos membres à la SSQ Groupe financier, parce que toutes les mises à jour sont faites électroniquement. Nous vous retournerons donc les documents que vous nous aurez fait parvenir relativement à votre assurance dentaire.

Il existe 3 façons d'acheminer vos documents à SSQ Groupe financier, soit :

> PAR LA POSTE À L'ADRESSE SUIVANTE :

SSQ Groupe financier
C.P. 10500, Succursale Ste-Foy
Québec QC G1V 4H6

> VIA VOTRE DENTISTE

La majorité des dentistes ont la possibilité de faire une transaction électronique vers la SSQ lorsque la carte SSQ leur est présentée. Dans ce cas, le membre n'a qu'à payer la portion non assurée des frais chez le dentiste. Toutefois, si le dentiste n'utilise pas de système de transmission électronique, le membre peut utiliser le formulaire du dentiste ou celui de la SSQ qui est disponible sur le site www.ssq.ca

> PAR APPLICATION MOBILE POUR LES DÉTENTEURS DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS DE TYPE IPHONE OU ANDROID

Vous retrouverez tous les renseignements d'utilisation de ce service sur le site Internet de la SSQ et des vidéos y sont disponibles : www.ssq.ca. Pour utiliser ce service, il faut avant toute chose être inscrit au site Accès/assurés et au dépôt direct. Par la suite, il faut télécharger l'application en se rendant avec son téléphone intelligent au ssq.ca/mobile. Il faut ensuite activer l'application en entrant son nom d'utilisateur et son mot de passe. L'avantage de réclamer par téléphone est que nous avons un numéro de confirmation pour tracer la demande. En cas de suivi avec le SAC, il est facile de déterminer à quelle date sera traitée la demande en fonction du délai de traitement.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec la SSQ aux numéros suivants : 418 651-6509 ou 1 800 243-2492.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Les médicaments d'exception

Le premier principe en pharmacie est de donner le bon médicament à la bonne personne au bon moment. C'est ce que vise la mesure du médicament d'exception : s'assurer que la prescription médicale corresponde aux critères de la meilleure pratique pharmacologique.

La mesure du médicament d'exception est une mesure de gestion pour le remboursement des médicaments dispendieux. L'assureur et la RAMQ acceptent le remboursement de médicaments dispendieux, mais veulent s'assurer de la pertinence de leur utilisation.

La croissance constante du coût des nouveaux médicaments qui doivent être prescrits oblige une gestion rigoureuse des coûts du Régime afin de maintenir des primes raisonnables tout en assurant à chaque membre la meilleure qualité de soins disponible.

Le régime général d'assurance médicaments du Québec et plusieurs régimes d'assurance médicaments du secteur privé utilisent la mesure du médicament d'exception pour encadrer le remboursement des médicaments dispendieux. Vu le grand nombre de clients impliqués, le médecin ne peut faire autrement que de savoir, lorsqu'il prescrit un médicament, si celui-ci est un médicament d'exception. À chaque visite et pour chaque prescription que vous donne votre médecin, vous devez demander s'il s'agit d'un médicament d'exception et si oui, demander que l'on vous remette le formulaire de demande d'autorisation dûment complété avec la prescription. Pour certains médicaments, le médecin inscrit seulement un numéro de code directement sur la prescription. Ce numéro de code sera utilisé par le pharmacien pour réclamer le remboursement à la RAMQ. Au privé, ce système ne fonctionne pas et le médecin doit compléter le formulaire de demande d'autorisation.

Il y a de plus en plus de nouveaux médicaments très dispendieux pour des conditions très spécifiques. Si le Régime veut maintenir ses primes à l'intérieur de limites raisonnables, s'il veut être en mesure de continuer à assumer les coûts de ces nouvelles thérapies, la mesure du médicament d'exception est une façon de s'assurer que chacun reçoive tous les médicaments dont il a besoin, le tout en maintenant les primes à un niveau abordable! ☺

N'OUBLIEZ PAS!

N'oubliez pas que le régime d'assurance maladie relève de la Fraternité et n'a rien à voir avec la SSQ! Il appartient aux membres de la Fraternité! Par conséquent, les réclamations et les demandes doivent être acheminées à la Fraternité et non à la SSQ!

BROCHURES

Les brochures d'assurances collectives des policiers actifs et retraités seront très bientôt disponibles sur notre site intranet!

La Commission des relations du travail : la décision rendue le 19 septembre 2014 sur les constats d'infraction et les échanges de véhicules

Le 17 septembre dernier, la Ville de Montréal déposait une demande d'intervention auprès de la Commission des relations du travail (CRT).

L'intervention demandée portait sur deux points précis : les constats d'infraction et les échanges de véhicules. Dans les deux cas, la Ville prétendait que la population était soit privée d'un service auquel elle avait droit, soit susceptible de l'être à plus ou moins brève échéance.

Les deux parties ont donc été convoquées devant la CRT le 19 septembre. Comme c'est généralement le cas, les parties ont été invitées à concilier leur mésentente. Ce n'est qu'à défaut d'entente ratifiée par la CRT que celle-ci procède à l'audition de la demande d'intervention.

En l'espèce, la négociation s'est étendue sur une période de plus de douze heures. Au terme de cette période, les parties en sont venues in extremis à une entente qui a été consignée le soir même dans une décision rendue par la CRT.

La règle applicable

Afin de mieux saisir les enjeux, il convient de rappeler que depuis plus de cinquante ans, les policiers municipaux et les pompiers n'ont pas le droit de recourir à la grève ou à un ralentissement d'activités. Cela signifie qu'ils doivent, en tout temps, fournir leur prestation de travail en la manière usuelle. La question reliée à la fourniture des services essentiels ne se pose donc pas dans leur cas puisque, comme on vient de le voir, la grève est interdite en tout temps.

Les municipalités de leur côté n'ont pas le droit de recourir au lock-out.

En contre partie, les policiers municipaux et les pompiers se sont vus accordés le droit de recourir à l'arbitrage de leurs conditions de travail en cas de mésentente. Il s'agit de l'arbitrage du différend.¹

De leur côté, les policiers de la Sûreté du Québec sont dans une position plus fâcheuse. Ils n'ont ni le droit de recourir à la grève ni le droit de recourir à un ralentissement d'activités et ils n'ont pas le droit de recourir à l'arbitrage de leur différend. Il n'y a donc aucun mécanisme de résolution de leur conflit dans leur cas et le rapport de force traditionnel de la grève leur échappe également.

La décision de la CRT

En réalité, la décision rendue ne fait que reproduire et ratifier l'entente intervenue entre la Fraternité et la Ville sur la demande d'intervention. Voyons donc plus en détails l'entente intervenue.

Constats d'infraction

La Fraternité rappelle en premier lieu qu'elle n'a consenti à aucune ordonnance comme telle, ni reconnu quelque reproche que ce soit.

Au contraire, la Fraternité a maintenu sa position traditionnelle sur la question : il n'y avait aucune directive, aucun mot d'ordre sur la réduction de constats d'infraction.

¹ Voir l'article publié dans *La Flûte*, Été 2014 sur le sujet de l'arbitrage du différend, du même auteur.



M^e Laurent Roy, Trudel Nadeau avocats

Par ailleurs, la Fraternité a reproché à la Ville de ne lui avoir communiqué ses prétentions sur la réduction des constats d'infraction qu'au moment du dépôt de sa demande d'intervention. Cela faisait donc trois mois que la Ville connaissait l'état de la situation mais qu'elle avait gardé secrète les informations dont elle seule disposait. La Fraternité se voyait donc prise par surprise.

La Fraternité a donc proposé de faire ce qu'elle aurait fait de toute façon si la Ville avait agi correctement à son endroit en la prévenant en temps utile de ses prétentions.

Pour mieux comprendre la position de la Fraternité, il faut rappeler deux règles de droit fondamentales.

La première de ces règles se résume comme suit : l'émission des constats d'infraction fait partie de la prestation de travail habituelle et usuelle du policier. Cette question a fait l'objet de deux décisions de la CRT, l'une à Québec et l'autre à Gatineau. La Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de la CRT dans le cas de la Ville de Québec. Comme il s'agit d'un arrêt du plus haut tribunal du Québec, tous les tribunaux sont liés par cette décision.

La deuxième règle porte sur le devoir d'information. Lorsqu'un syndicat est informé par un employeur qu'il pourrait y avoir une action concertée en cours de la part des travailleurs sans que le syndicat n'en soit à l'origine, le syndicat a le devoir légal d'en informer ses membres et de leur rappeler leur obligation de fournir leur prestation de travail même si en définitive l'employeur se trompe sur l'existence d'une action concertée. Le syndicat n'a pas

le choix. S'il ne respecte pas son devoir légal d'information, il prend le risque d'être condamné à payer à l'employeur l'ensemble des dommages subis par lui, s'il s'avère par la suite que l'employeur avait raison dans ses prétentions.

Les dommages en pareil cas peuvent être très élevés. Pour une période de trois mois dans notre cas, la Ville estimait qu'ils s'élevaient à une somme d'environ 4 millions de dollars. Cela représente plus de 800 \$ par policier. Les policiers de la Ville de Québec remboursent présentement sur leur paye régulière à la Ville de Québec la valeur des constats qui n'ont pas été émis en raison de leur action concertée au cours du précédent conflit de travail.

La Fraternité n'étant ni responsable ni à l'origine d'une action concertée à l'égard des constats d'infraction, il ne lui restait qu'à remplir son devoir légal d'information à l'endroit de ses membres. C'est ce qu'elle a proposé de faire. C'est ce qui a finalement été accepté in extremis par la Ville après douze heures d'intenses négociations. Le tout, sans reconnaissance de faits et sans reconnaissance de responsabilité. C'est ce que la CRT a ratifié.

Voilà pourquoi, vous avez reçu le lundi 22 septembre une infolettre dans laquelle la Fraternité vous informait de l'état de la situation et vous rappelait vos obligations en tant qu'employé de la municipalité.

Il n'y a donc eu dans les circonstances aucune ordonnance à l'encontre des policiers et policières de Montréal.

Voir suite en page 26



Caisse Desjardins des
policiers et policières



NOUVEAU !

Le Duo sans tracas

Une exclusivité de l'offre de services Appartenance

*Le Forfait de tarification VIP Avantage illimité**

Ne vous souciez plus du nombre de transactions que vous effectuez pendant le mois !

- Transactions illimitées au compte Épargne avec opérations
- 7,95 \$ par mois ou sans frais lorsque le solde minimal mensuel est de 4 000 \$ ou +

*La Marge de crédit VIP**

La souplesse à taux avantageux !

- Marge de crédit personnelle sans garantie
- Taux d'intérêt avantageux équivalent au taux préférentiel + 1,95 %
- Maximum de 10 000 \$
- Sujet à l'approbation du dossier de crédit et au respect de certaines exigences



514.847.1004 | 1.877.847.1004 • info@caisse-police.com

* Sujets à certaines conditions. Réservés aux policiers et policières actifs et retraités. Conditionnels au dépôt intégral de la paie.

Un nouveau policier rejoint
notre équipe permanente !

BIENVENUE À MARC BÉDARD !



C'est avec enthousiasme que la Caisse accueille Marc Bédard, policier dégage de ses fonctions au Service de police de la Ville de Montréal, pour rejoindre l'équipe en tant que directeur Développement des affaires.

514.847.1004 poste 2278
marc.bedard@caisse-police.com

De nouvelles fonctions pour Richard Hanna



Policier dégage du SPVM en caisse depuis 1997 au poste de directeur développement des affaires, Richard a accepté un nouveau défi pour le compte de la Caisse auprès de Desjardins Sécurité financière.

Dès cet automne, il poursuivra ses visites en milieux de travail à titre de représentant en sécurité financière auprès de notre clientèle policière.

Un nouveau défi qui représente pour Richard comme pour la Caisse l'opportunité de poursuivre une collaboration d'expertise et de proximité avec nos membres policiers !



Caisse Desjardins des
policiers et policières

NOTRE DISTINCTION COOPÉRATIVE...

La CDPP : partenaire de vos activités estivales!

Tournoi de golf de l'APPR le 17 juin dernier



Des représentants de la Caisse attendaient les joueurs dans un kiosque aménagé sur le parcours. En plus de participer à un trou d'un coup qui pouvait leur valoir un placement de 10 000 \$, chaque participant se voyait remettre un pratique sac. Ci-dessus les gagnants des prix offerts par la Caisse en soirée. Une belle occasion de fraterniser!

Souper annuel au Club de Chasse et Pêche



Pour la première fois cette année, l'APPR et la Caisse ont uni leurs efforts pour préparer et offrir conjointement le souper annuel aux vacanciers du Club de chasse et pêche le 6 août dernier. Au menu : spaghetti et blé d'inde pour ce souper à l'atmosphère conviviale où rires et plaisirs se sont donnés rendez-vous!

Tournoi de golf de la FPPM



Fidèle partenaire de chacun des tournois de golf organisés par les postes et sections ainsi que par les organismes policiers, votre Caisse a répondu à l'appel du rendez-vous annuel organisé par la Fraternité le vendredi 22 août dernier. Magnifique journée!

33e édition Tournoi de soccer nord-américain des policiers



L'équipe de soccer de l'Association athlétique et sportive s'est faite l'hôte de la 33^e édition du Tournoi de soccer Nord-Américain des policiers, du 10 au 12 septembre derniers au Parc Jarry. 28 équipes composées de policiers et policières en provenance du Canada et des États-Unis se sont livrées une chaude compétition! Votre Caisse fût partenaire de cet événement d'envergure.

Fête champêtre



Petits et grands ont grandement apprécié le ballon de soccer remis à chacun des enfants cette année par la Caisse lors de cette magnifique journée familiale!

Le Tour cycliste du SPVM



La Caisse est fière de supporter l'équipe d'une vingtaine de policiers, cyclistes et coureurs accompagnés de bénévoles, qui ont parcouru le Québec sur une distance de plus de 1200 km au profit du volet jeunesse du Défi sportif AlterGo. Félicitations aux cyclistes, aux coureurs et à leurs accompagnateurs!



Caisse Desjardins des
policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer!

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPO

Échanges de véhicules

Dans le cas des échanges de véhicules, la question se présentait différemment puisqu'il y avait ici une directive de la Fraternité.

La question se résumait donc à déterminer si, dans l'application de cette directive, le service auquel la population a droit avait été réduit ou était susceptible de l'être.

Dans ses prétentions, la Ville alléguait que des véhicules avaient de fait été échangés entre des PDQ qui n'étaient pas limitrophes (par exemple, un véhicule situé dans l'ouest de la Ville qui serait échangé à mi-chemin avec un véhicule de l'est de la Ville). Elle alléguait également que des PTM avaient été échangés. Dans les deux cas, la Ville affirmait qu'il y avait eu des échanges écrits entre des policiers de PDQ différents qui confirmaient ses prétentions. Certains d'entre eux ont effectivement été remis à la Fraternité. La Ville prétendait finalement que la prestation de travail n'avait pas été fournie en la manière habituelle et qu'il y avait eu des pertes de temps de travail attribuables à la directive relative aux échanges de véhicules.

Sans admission de faits ni admission de responsabilité, la Fraternité s'est tout simplement interrogée sur l'opportunité de retirer sa directive purement et simplement. Elle en est venue à la conclusion que l'installation prochaine du système d'exploitation SERAM sur l'ensemble des véhicules, la formation que cette installation allait générer et l'installation prochaine des pneus d'hiver sur l'ensemble des véhicules rendaient la directive périmée, notamment pour des impératifs de santé et de sécurité au travail.

Lorsque la CRT émet une ordonnance, cela produit des effets juridiques importants, sérieux et graves.

Dans les circonstances, la Fraternité a proposé le retrait de cette directive et l'émission d'une infolettre auprès des policiers et policières les en informant et leur demandant de s'y conformer, ce qui a finalement été accepté par la Ville. D'où l'entente intervenue.

Encore une fois, il n'y a eu aucune ordonnance contre les policiers et policières de Montréal.

Une ordonnance de la CRT

Un dernier mot sur l'émission d'une ordonnance.

Lorsque la CRT émet une ordonnance, cela produit des effets juridiques importants, sérieux et graves.

En cas de violation, cela peut donner lieu à des poursuites pour outrage au tribunal. Une condamnation pour outrage au tribunal entraîne généralement le paiement d'amendes qui peuvent aller jusqu'à 50 000 \$ et dans des cas extrêmes, l'emprisonnement.

En l'espèce, il n'y a eu aucune ordonnance à l'endroit des policiers et policières.

Par contre la Fraternité s'étant engagée à retirer sa directive relative aux échanges de véhicules, cet engagement a été consigné dans la décision de la CRT, ce qui devenait une ordonnance à l'endroit de l'engagement pris par la Fraternité. La Fraternité devait donc s'y conformer en retirant sa directive, ce qui a été fait.

Il en est de même de l'engagement pris par la Fraternité de rencontrer la structure syndicale et de transmettre aux policiers et policières une infolettre les informant de l'entente intervenue et de son contenu. Cela a également été fait. La Fraternité a donc respecté tous ses engagements. ☺



Jean-Marc Cimon, président

Merci à Raymond Laframboise !

Au président de l'APPR, monsieur Raymond Laframboise, au nom de la Symphonie, pour toutes ces années lors desquelles tu as fait son éloge, je tiens à te dire un merci tout particulier ! Tu as toujours valorisé publiquement le travail des choristes ainsi que leur professionnalisme.



Remise de bagues

La reconnaissance silencieuse ne sert à personne. C'est pourquoi la Symphonie vocale vous remercie pour les dix années d'implication lors desquelles vous avez contribué à nos succès, partagé votre bonne humeur, votre entrain et votre esprit d'équipe !

En gage de reconnaissance pour ces belles années, une bague comportant le logo de la Symphonie a été remise à Claudine Paradis, Denis Leclerc ainsi qu'au président, Jean-Marc Cimon. Merci de consacrer du temps à notre belle famille, nous espérons pouvoir encore compter longtemps sur votre présence parmi nous !

La Symphonie





**Association
athlétique et sportive**

Sylvain Bois, président

Du 10 au 12 septembre

NAPST Montréal 2014

Tournoi de Soccer Nord-Américain des Policiers

Nous avons quatre équipes inscrites pour cette 33^e édition du NAPST (North American Police Soccer Tournament).

Nos équipes étaient formées de policiers et policières de Montréal et trois d'entre elles se sont classées pour leur finale respective.

Félicitations!

Félicitations à l'équipe des hommes dans la catégorie compétitive, pour avoir surmonté deux défaites crève-cœur lors de la première journée et avoir ensuite gagné les quatre autres parties, dont la finale. L'équipe de Montréal est championne de ce tournoi pour la première fois de son existence.

Bravo à l'équipe des femmes *compétition* et les Masters (40 ans et +) pour avoir atteint leur finale. Malgré des défaites de 2-1, ils peuvent tous garder la tête haute et se reprendre l'an prochain.

Le parcours de notre équipe dans la catégorie récréative fut difficile, avec une seule victoire sur 3 parties. À certains moments, le ballon rond ne voulait tout simplement pas rouler pour eux.

BRAVO à toutes nos consœurs et tous nos confrères qui nous ont fièrement représentés tout au long du tournoi.

Félicitations à tous les membres du comité NAPST, pour leur dévouement et leur détermination à créer un tournoi de soccer international de premier plan: Sylvain Bois (président AASFPPM), Stéphane Hadsipantelis, André Belotte, Judy Yankowski, Guy Bianchi, Michel Dugas.

POUR VOIR TOUS LES RÉSULTATS,
VISITER NOTRE SITE

www.napstsportsfrat.ca



FC Montréal - équipe *femmes compétition* - FINALISTES (capitaine: Karine Côté)



FC Montréal - équipe *hommes compétition* - CHAMPIONS (capitaine : Sébastien Boerr)



FC Montréal - équipe *Masters* - FINALISTES (capitaine : Stéphane Hadsipantelis)



Comité NAPST : Sylvain Bois, Stéphane Hadsipantelis, André Belotte, Judy Yankowski. Bénévoles : John Hatzichristos et Gabriel Couture. Patrice Bernier (président d'honneur - #8 Impact de Montréal), Olivier Lapointe (Caisse Desjardins des Policiers Policières), Vanessa Cliche (Hôtel Gouverneurs), Sylvain Parent (Commandant PDQ31 - SPVM), Andy Kontogiannis (président association soccer Panellinios)

Site internet de l'Association
athlétique et sportive de la FPPM

.....
www.sportsfrat.ca
.....

*Surtout, n'hésitez pas à vous inscrire sur
notre site, à l'onglet « Inscription générale ».*

*Le site a été créé dans le but d'informer
les policiers actifs et retraités des activités
passées et à venir!*

CHANDAILS WPGF 2015 FAIRFAX 2015

*En prévision des WPGF 2015
qui se tiendront à Fairfax,
l'Association athlétique
et sportive de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal vous aide
à financer vos activités
en vendant des chandails
maintenant disponibles.*

*Pour plus d'information,
communiquez avec :*

M. Sylvain Bois, président

*Association athlétique
et sportive de la FPPM*

514 527-8305

FAIRFAX 2015

(VIRGINIE, USA)

JEUX MONDIAUX DES POLICIERS ET DES POMPIERS

Du 25 juin au 5 juillet 2015 auront lieu les Jeux mondiaux des policiers
et des pompiers à Fairfax en Virginie.

L'Association athlétique et sportive a commencé à faire certaines démarches
afin d'aider nos participants. À cette fin, nous aimerions connaître ceux et celles
qui prévoient faire partie de notre délégation en 2015. Par conséquent, nous vous
demandons de nous faire parvenir vos coordonnées afin de nous orienter dans
nos démarches.

Transmettre ce coupon par le courrier du Service à la FPPM, à l'attention de
monsieur Sylvain Bois, président de l'Association athlétique et sportive de la FPPM.

FAIRFAX 2015 – Coupon à détacher

Nom : Prénom :

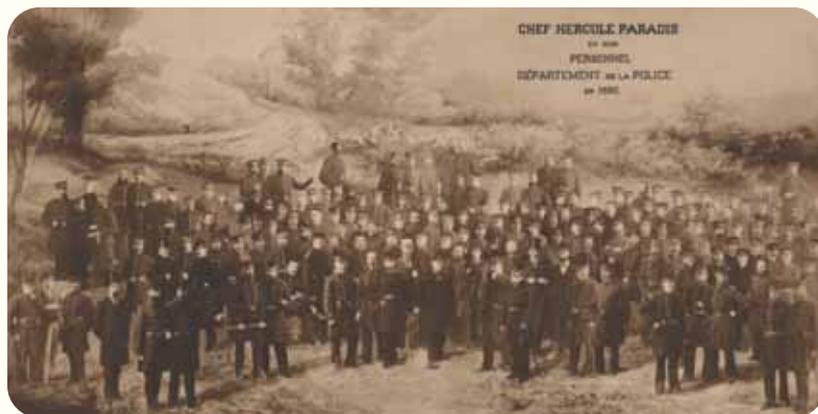
paie : Poste/section :

Tél. dom. : Cell. :

Courriel personnel :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire ?

.....



Saviez-vous que

Tel que promis lors d'une parution antérieure, voici quelques détails sur les conflits entre la « Gendarmerie » et les « Enquêtes » au sein du Service de police de Montréal à son début.

DE 1843 À 1909, le département de la police de Montréal était séparé en deux divisions : le « Service secret » aussi appelé la Sûreté ou le bureau des détectives, ainsi que le bureau des uniformes, correspondant à la Gendarmerie actuelle.

C'EST EN 1910 que prend fin le conflit opposant l'autorité du surintendant de la gendarmerie et celui de la Sûreté. Ce conflit de structure est signalé dans le rapport du juge CANNON, responsable de la « Commission royale d'enquête sur l'administration de la Ville de Montréal en 1909 ». Il recommande de le résoudre.



- > Le surintendant et chef Olivier Campeau saute sur l'occasion et fait appel à plusieurs chefs de police de grandes villes telles New York, Chicago et Boston pour n'en nommer que quelques unes, pour savoir si leurs départements de police et celui des détectives sont conduits par un même chef, ou par deux chefs.
- > La majorité répond, comme il le voyait bien, que le chef des enquêtes relève d'une même direction, celle du surintendant.
- > Il profite ensuite des changements à la direction du bureau des détectives pour modifier l'appellation du responsable, qui sera dorénavant désigné en tant qu'« assistant-surintendant », le même grade que son adjoint

immédiat de la gendarmerie et en fait un membre de son « État-major ».

Le surintendant demande ensuite au Bureau des commissaires (l'ancêtre du comité exécutif de la Ville) de lui accorder plus de pouvoir lors de promotions d'officiers, mais la réponse est qu'il fait déjà les recommandations que le Bureau des commissaires accepte habituellement.

- > À la Sûreté, les détectives proviennent généralement des rangs des policiers de grade constable (agent). On n'y postule pas. On est choisi!
- > Pour obtenir un grade d'officier à la Sûreté, on doit préalablement avoir franchi les échelons intermédiaires à l'intérieur du bureau.
- > Inversement, un membre de la Sûreté peut être appelé à remplir certaines fonctions hiérarchiques dans la Gendarmerie et les officiers seniors de la Sûreté sont directement transférés à l'État-major de la gendarmerie.
- > Quant aux détectives, ils prennent généralement le grade de capitaine s'ils retournent à la gendarmerie.

Ces derniers points n'ayant pas changé, cela n'arrangera en rien le pouvoir du surintendant sur le bureau des enquêtes quand vient le temps des promotions et des mutations.



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

En vrac

DE 1910 À 1918, l'aspirant policier est entraîné aux exercices militaires, à la gymnastique, au jiu-jitsu, au tir au revolver et il doit suivre un cours de sauvetage. Il assiste également à des lectures sur le « Manuel de la police » (*procédures et politiques d'interventions*). Par la suite, sur recommandation du capitaine instructeur, le surintendant lui permettra de revêtir son premier uniforme.

C'EST EN 1910 que l'on crée la fonction de « préposé à la circulation ». Selon la directive de leur capitaine de poste, ils œuvraient aux heures de pointe pour diriger la circulation des voitures (à cheval et à moteur) ainsi que celle des piétons aux intersections achalandées.

C'EST EN 1913 que la ville de Montréal, par le règlement 506, va accorder des pensions aux policiers ainsi qu'aux autres employés de la Ville. Le montant était la moitié (50 %) du salaire annuel de la dernière année de prestation (au maximum 3000 \$... peu de gens commandait un tel salaire en 1913). Le policier avait aussi droit à la pension versée par l'ABR.

Informations provenant des documents et textes de: Jean Turmel, 1909-1971 - ABR, (Le Comité Raymond approuve l'ABRPM, p22) - Notes universitaire de Sylvain Bissonnette, SPVM - Historien, Musée de la police de Montréal.

C'EST EN 1972, qu'avait lieu l'intégration des 25 corps policiers de l'île de Montréal en un seul service de police, sous la direction de M. René Daigneault. L'effectif policier était alors de plus de 5000 policiers et policières.



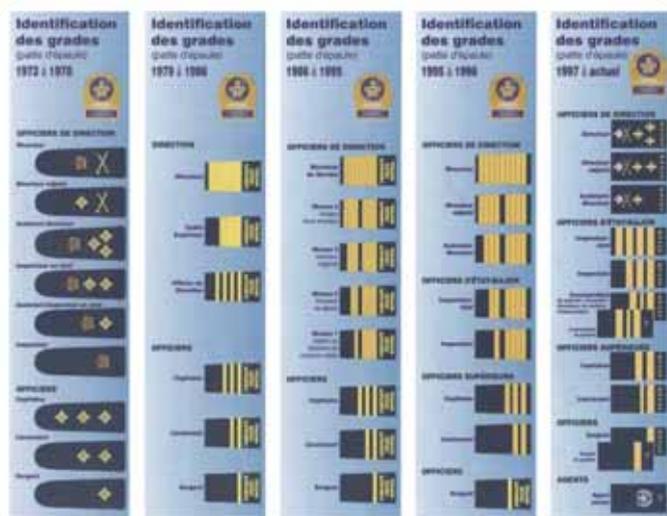
Fait à noter, lors de cette fusion, le nouveau service comptait 46 véhicules de police ambulances en tout temps. Ces ambulances effectuaient environ 50 000 transports par année de personnes blessées ou malades sur la voie ou dans les lieux publics. (Données de février 1978).

C'EST LE 17 DÉCEMBRE 1976 que l'on inaugurerait le poste 37 du SPCUM situé au 16 895 Boul. Hymus, Ville de Kirkland. Ce nouveau poste avait comme mission de protéger les 44 000 habitants des villes de Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne de Bellevue, Senneville et Baie d'Urfé avec les effectifs suivants :

> un directeur de poste, un capitaine, quatre lieutenants, douze sergents (dont un à la section Aide à la jeunesse) et soixante-seize agents (dont trois à la SAJ), un lieutenant-détective ainsi que trois sergents-détectives. Assisté d'une secrétaire, quatre répartiteurs d'appels (l'intégration des ondes radio-police suivra l'année suivante) ainsi que sept auxiliaires. Il y avait huit véhicules de patrouilles dont deux ambulances.



C'EST EN DÉCEMBRE 1977 que le directeur du temps, Henri-Paul Vignola, annonçait au personnel l'amorce de son plan d'action qui commençait par la réduction des paliers d'autorité et l'abolition de grades au niveau des cadres supérieurs, dans le but de créer une mobilité à l'intérieur de ses cadres et de développer des généralistes.



Entre autres, les signes distinctifs à leur grade antérieur seront aussi modifiés tels que les barres annonçant leur niveau. Par exemple, le responsable d'un poste (District) ou un commandant de section devenait un « cadre intermédiaire ». Il avait au début trois barres de couleur or sur ses épaulettes. Ce sera quatre par la suite afin d'éviter la confusion avec le grade de capitaine.

Les responsables de division ou de région arboraient des épaulettes à six barres et occupaient le titre de « cadres supérieurs ».

L'insigne de képi fut aussi changé: on retirait dans le carré inférieur le matricule ou le grade et le remplaçait par l'inscription « Communauté urbaine de Montréal ».



C'EST EN 1977 que le Service annonce la fin des boîtes bleues (boîtes téléphoniques inter-service utilisées par les factionnaires pour se rapporter ou appeler de l'aide ou de l'assistance, ainsi que par les patrouilleurs voulant se rapporter). Leur retrait progressif, à compter de 1978, avait pour but leur remplacement par des radios émetteurs-récepteurs à l'usage exclusif des policiers. ☺

Information provenant des textes des « Revue du Service de la police de la Communauté Urbain de Montréal », octobre 1977 à février 1978.

INFORMATION SUR LE MUSÉE

Le musée est situé au quartier général du SPVM et est accessible sur demande les mardis et jeudis entre 9 h et 14 h 30.

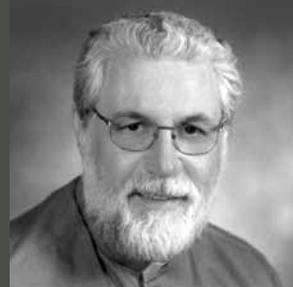
Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le **514 280-2043**.

Si nous sommes absents, veuillez laisser un message sur le répondeur. Vous pouvez également nous rejoindre par courriel à l'adresse : **musée.police@spvm.qc.ca**.

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces d'uniforme dont vous voulez vous départir.

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
Responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Gilles Landriault,
Directeur de l'imagerie



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Adieu Raymond!

Une expression populaire pourrait affirmer: «L'abbé Raymond Gravel n'est plus.» Tout en reconnaissant en partie la véracité de cette affirmation, en ce qui me concerne, elle est loin d'exprimer en totalité le mystère de Raymond. Car il est pour moi «toujours».

Je ne suis pas un intime de l'abbé Gravel, même si nos fonctions ont été l'occasion que l'on se rencontre et qu'on partage un même souci pastoral au niveau des policiers du Québec. Raymond est un homme flamboyant, coloré dans le bon sens du terme. Il était un excellent pasteur, il aimait son monde et ces derniers le lui rendaient bien. On ne pouvait pas lui affubler le qualificatif de tiède, c'est un passionné. Il a consacré sa vie pour être disciple de l'Amour qu'il a reconnu en Jésus Christ. Il lui a été fidèle jusqu'au bout.

Il a beaucoup dérangé l'institution mais aussi d'autres personnes étonnées de voir un prêtre affirmer des convictions touchant des réalités humaines controversées qui ne font pas du tout l'unanimité. Il affirmait avec beaucoup de conviction ses perceptions.

Je sais que pour lui, l'avènement du Pape François a été une grande consolation. Il n'a pas pu réaliser le rêve qu'il avait de pouvoir le rencontrer. Mais j'entends de son cœur de pasteur jaillir cette prière et ce chant de Robert Lebel: **«Maintenant Ô Maître» (Lc 2, 29-32)**

*Maintenant, Ô Maître Souverain,
Veille-nous, Seigneur, jusqu'à demain,
Tu peux laisser s'en aller ton serviteur
Garde sur nous, tout au long de cette nuit,
Dans la paix selon ta Parole.
Ton regard et ta bienveillance.
Car mes yeux ont vu ton salut
Que le mal s'éloigne de nous
Que tu prépares à la face des peuples
Et qu'il emporte la peur et le doute
Lumière qui éclaire les nations,
Apaise nos colères, nos passions
Et gloire de ton peuple Israël.
Accorde notre cœur à ta paix. Amen!*

Ce chant de Robert Lebel me parle beaucoup de mon confrère qui, de tout son être, a mis sa confiance dans Celui qui nous garde au long des nuits. Il a désiré être le regard et la bienveillance de ce Dieu Amour qui éloigne de nous le mal et qui emporte la peur et le doute, en chassant nos colères, nos passions et qui nous accorde la paix.

Étrangement, la famille Gravel origine de la même terre que la famille Desroches. Et au-delà du jeu de mot, nos ramifications se rejoignent. C'est un parent éloigné mais aussi proche par le ministère sacerdotal. Même si nous n'étions pas nécessairement en communion sur toutes les questions, nous étions en parentalité sur les attitudes pastorales envers ceux que Dieu nous confiait pour être signe de sa miséricorde.

En terminant, Raymond, j'aimerais te dire que même si je n'ai pas pu assister à tes funérailles, car j'étais en train de prêcher une retraite dans la région de Toronto, j'ai toujours reconnu en toi une passion du Christ et un amour de son peuple dont tu as voulu être un pasteur jusqu'à la fin, malgré la fragilité et la vulnérabilité de tes derniers jours. Je te demande, de là où tu es maintenant, ta bénédiction pour la suite du ministère qui est le mien, dans la même passion de Celui qui nous a fait signe pour être ses disciples, Jésus le Christ. ☺

Pierre Desroches

Conseiller moral

Avis: cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Arpin, Yvon
Agent
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 4 mai 1990
Décédé le 19 mai 2014
à l'âge de 82 ans

Bisaillon, Claude
Agent
Embauché le 15 septembre 1965
Retraité le 17 mars 1998
Décédé le 19 mai 2014
à l'âge de 71 ans



Bouchard, Jean-Claude
Agent
Embauché le 9 novembre 1953
Retraité le 20 juillet 1984
Décédé le 8 août 2014
à l'âge de 80 ans



Bourdon, Marcel
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 29 mai 1987
Décédé le 21 juillet 2014
à l'âge de 86 ans



Brunet, Jean-Marc
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 6 février 1998
Décédé le 3 juin 2014
à l'âge de 69 ans



Chaput, Michel
Inspecteur-chef
Embauché le 6 février 1984
Retraité le 9 avril 2014
Décédé le 15 juin 2014
à l'âge de 51 ans



Coutu, Michel
Sergent-détective
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 26 mars 1987
Décédé le 5 juin 2014
à l'âge de 73 ans



Dion, Gilles
Sergent-détective
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 4 juin 1986
Décédé le 25 août 2014
à l'âge de 80 ans



Dulude, Raymond
Agent
Embauché le 28 mai 1956
Retraité le 1^{er} juillet 1993
Décédé le 28 juin 2014
à l'âge de 80 ans



Dumouchel, Roch
Agent
Embauché le 17 juillet 1950
Retraité le 2 mai 1979
Décédé le 20 juillet 2014
à l'âge de 85 ans



Durocher, Sylvain
Agent
Embauché le 2 novembre 1998
Retraité le 8 janvier 2014
Décédé le 31 mai 2014
à l'âge de 37 ans



Filion, Georges A.
Lieutenant
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 13 janvier 1979
Décédé le 16 septembre 2014
à l'âge de 90 ans



Forcier, Réal
Agent
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 6 avril 1984
Décédé le 16 août 2014
à l'âge de 81 ans



Keays, John
Sergent-détective
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 8 janvier 1988
Décédé le 12 mai 2014
à l'âge de 78 ans



Lalonde, Alain
Agent
Embauché le 17 janvier 1965
Retraité le 5 octobre 1989
Décédé le 19 juillet 2014
à l'âge de 77 ans



Lebus, Serge
Sergent-détective
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 2 décembre 1996
Décédé le 25 août 2014
à l'âge de 68 ans



Lecavalier, Robert
Agent
Embauché le 12 mai 1969
Retraité le 3 juin 1999
Décédé le 16 août 2014
à l'âge de 69 ans



Lesieur, Claude
Sergent-détective
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 2 décembre 1997
Décédé le 6 juin 2014
à l'âge de 69 ans



Léveillé, Robert
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 2 mars 1996
Décédé le 30 juin 2014
à l'âge de 72 ans



Martel, Lucien
Agent
Embauché le 29 novembre 1966
Retraité le 8 juillet 1998
Décédé le 21 juillet 2014
à l'âge de 67 ans



Millette, Guy
Sergent-détective
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 2 juillet 1994
Décédé le 8 juin 2014
à l'âge de 72 ans



Mockle, Clément
Sergent-détective
Embauché le 15 juin 1953
Retraité le 2 juin 1984
Décédé le 29 juin 2014
à l'âge de 83 ans



Nolin, Yves
Agent
Embauché le 14 avril 1969
Retraité le 5 mars 1999
Décédé le 28 juin 2014
à l'âge de 66 ans



Ouellette, Yves
Agent
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 29 juin 1995
Décédé le 7 septembre 2014
à l'âge de 69 ans



Pagé, Guy
Agent
Embauché le 23 novembre 1970
Retraité le 3 février 2001
Décédé le 2 août 2014
à l'âge de 62 ans



Pigeon, André
Agent
Embauché le 28 mai 1962
Retraité le 8 décembre 1983
Décédé le 20 septembre 2014
à l'âge de 74 ans



Pineault, Paul F.
Agent
Embauché le 16 mars 1953
Retraité le 1^{er} juin 1988
Décédé le 26 juillet 2014
à l'âge de 85 ans



Poirier, Jacques
Agent 1184
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 8 janvier 1984
Décédé le 24 juillet 2014
à l'âge de 81 ans



Rainville, Stéphane
Sergent
Embauché le 30 avril 1990
Retraité le 27 mars 2013
Décédé le 24 septembre 2014
à l'âge de 46 ans



Rouleau, Claude
Capitaine-détective
Embauché le 20 janvier 1958
Retraité le 1^{er} février 1988
Décédé le 30 juillet 2014
à l'âge de 85 ans



Rouleau, Yvon
Agent
Embauché le 17 octobre 1962
Retraité le 20 décembre 1991
Décédé le 23 août 2014
à l'âge de 73 ans



St-Jean, Michel
Lieutenant-détective
Embauché le 24 mai 1976
Retraité le 2 août 2006
Décédé le 29 juin 2014
à l'âge de 60 ans

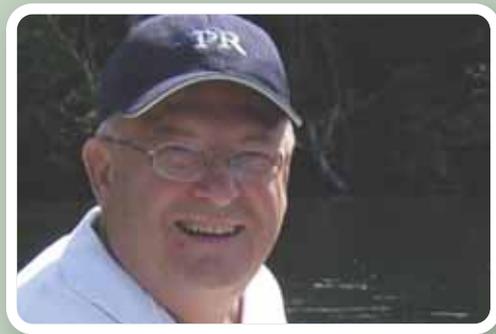


Tremblay, Hermel
Agent
Embauché le 3 juin 1977
Retraité le 5 juin 2007
Décédé le 3 septembre 2014
à l'âge de 64 ans



Valence, Robert
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 31 janvier 1979
Décédé le 3 juin 2014
à l'âge de 77 ans

APPRM



Remerciements

Jean-Pierre Roy 1939-2014

Très sensible à la douleur de votre sympathie et au réconfort de votre amitié lors du décès de Jean-Pierre survenu le 11 avril 2014, je tiens à remercier parents, confrères et amis qui ont témoigné des marques de sympathies soit par des offrandes de fleurs, cartes, courriels ou par leur présence aux funérailles. Sincères remerciements à l'ABR, à la Fraternité, à la Caisse, ainsi qu'à la COOP pour votre soutien et votre présence, vous avez su nous apporter un grand réconfort et nous vous en remercions très chaleureusement.

Cet époux exceptionnel, ce père et ce grand-père plein de tendresse, nous a quittés, mais demeurera toujours présent dans nos cœurs.

Je tiens à remercier particulièrement la Symphonie vocale pour leur performance à la cérémonie d'adieu, une cérémonie remplie d'émotions et de compassions. Je ne voudrais pas oublier l'APPR pour leur soutien moral, leur dévouement et leur disponibilité à mon égard ainsi qu'envers ma famille.

Les filles de Jean-Pierre, leurs enfants, leurs conjoints ainsi que moi-même avons été profondément touchés par tous les témoignages reçus.

Je vous prie d'agréer ma profonde reconnaissance.
Merci du fond du cœur.

Gisèle Vallée
conjointe de Jean-Pierre



APPRM

Raymond Laframboise

Mot du président

L'heure a sonné

Il est grandement temps de penser à moi et à ma famille

C'est avec nostalgie que je vous écris pour la dernière fois. Vous n'êtes pas sans savoir que lorsque je me suis présenté en 2011 comme représentant des retraités à l'ABR, je vous informais que c'était mon dernier mandat, et de même en ce qui concerne le mandat comme président à l'APPR en 2011. Paroles dites, paroles tenues. En effet, je quitterai mes fonctions de président vers le milieu de novembre et selon nos règlements généraux, le vice-président actuel, André Sasseville, agira comme président par intérim jusqu'à l'assemblée générale annuelle du 7 mai prochain.

Pendant toutes ces années, j'ai côtoyé des gars et des femmes extraordinaires. J'ai offert le maximum de mes qualités pour donner une qualité de vie à nos membres actifs et retraités. Et que dire de mes dernières années à l'APPR; j'étais entouré d'une équipe extraordinaire. À ce jour, je peux affirmer que l'APPR a connu ses lettres de noblesse; je suis très fier de cette institution qui fait l'envie de beaucoup de monde. MERCI à tous ceux que j'ai côtoyés.

Tout ce travail s'est fait avec la collaboration de beaucoup de personnes. Je dis MERCI à ceux avec qui j'ai travaillé à l'APPR, je dis MERCI aux organismes, soit l'ABR, la Fraternité, le Club de chasse et pêche des policiers de Montréal, la Caisse ainsi que la Coopérative qui ont su nous aider soit par leur financement ou leur présence. Je dis MERCI au personnel du 480 et du 460, Gilford pour leur soutien et leur collaboration.

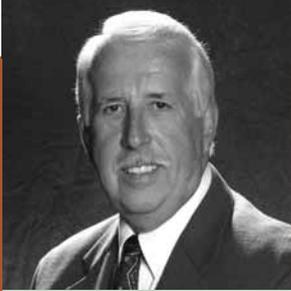
Un départ est souvent chargé d'émotions, pas facile de briser des liens qui durent depuis 50 ans. Je quitte avec tristesse, et en même temps avec le sentiment du devoir accompli. J'ai beaucoup donné, mais en retour j'ai beaucoup reçu. J'aurai plus de temps à m'occuper de ma famille et de mes petits-enfants, et aussi un repos bien mérité avec ma Micheline à notre condo en Floride.

Je resterai toujours l'un des vôtres.

Raymond Laframboise

Maintenant un retraité à plein temps.





Rien que la vérité!

Avec André Sasseville

.....
Saviez-vous que le SPVM comptait au 1^{er} janvier 2014, 3349 agents, 595 sergents-détectives, 445 sergents, 63 lieutenants détectives et 33 lieutenants ?
.....

Daniel Plouffe (53) est toujours maire de la municipalité de Calixa-Lavallée. Continue ton beau travail!
.....

Jean-Claude Rioux est en grande forme. Habitant Saint-Sauveur, il court ses 12 kilomètres quotidiennement. Il salue tous ses amis.
.....

L'artiste préféré d'**Yvon et Denise Séguin** est André Rieu. Un bon choix!
.....

Le 58^e contingent fête leur 54^e anniversaire du meilleur contingent, au club de golf La Prairie. Informations : 450 641-4707
.....

Le 66^e contingent fêtait le 50^e anniversaire le jeudi 15 mai dernier. **André Tessier** était le principal organisateur avec **Gilles Sauvageau**, **Yvon Prégent** et **Guy Préfontaine**. Ils ont su regrouper une cinquantaine de retraités à un dîner au magnifique restaurant Le Bordelais. Bravo André pour ton initiative et ton sens d'organisation!
.....

Le Madelinot **Jérôme Arsenault** des Iles-de-la-Madeleine, surnommé « Vilbon le violoneux », se porte bien. Il salue ses collègues et amis.
.....

.....
Marcel Crevier de l'APPR remercie tous ceux qui ont apporté des languettes pour les traumatismes crâniens. Savez-vous qu'une chaise roulante requiert 26 sacs à déchets de languettes ?
.....

.....
Il y a un capitaine invisible qui se promène au salon de quilles. Tout le monde se demande où est **Raymond Paradis**, il parle à tout le monde, il n'est jamais à ses allées, son épouse doit faire le clérical et le reste de l'équipe passe son temps à le chercher. Pour la prochaine saison, les joueurs de ton équipe te demandent de rester à tes allées et de ne plus vendre de billets de loto...
.....

.....
Les personnes intéressées à jouer aux quilles à un prix abordable de 10 \$ pour trois parties n'ont qu'à communiquer au bureau de l'APPR 514 527-7000. Cette activité se déroule tous les mercredis au salon des quilles Moderne, 3115 boulevard de l'Assomption.
.....

.....
Les enfants de **Roch et Francine Gosselin** ont fêté le 50^e anniversaire de mariage de leurs parents. Bravo à vous deux, vous êtes un couple modèle!
.....

.....
J'ai fort apprécié la participation de **Denise Martineau** et de **Jean-Pierre Guérin** lors de la croisière sur le Lac Champlain. Jean-Pierre et Denise ont été généreux de leur temps.
.....

.....
Bravo à **Raymond Custeau** qui a été élu directeur aux relations extérieures de l'APPR. Une très belle acquisition.
.....

Saviez-vous que **Claude Arès** (53) parcourt 7000 kilomètres de vélo annuellement ? Pour nous tous, tu es un athlète exceptionnel !
.....

Les 90 participants ont fort apprécié leur voyage à Atlantic City. Personne n'est revenu riche, mais tout ce monde s'est amusé follement. Ce fut un succès sur toute la ligne. Comme participant, je dois féliciter **Pierre-Paul Lirette** et **Gilles Sauvageau** pour leur sens de l'organisation.
.....

En revenant d'Atlantic City, **Maurice Vincent** (53) a rencontré des problèmes de santé (bas du corps). À ce jour, il a recouvré la santé.
.....

Le 12 juin dernier, **Jacques Gauthier** a été élu secrétaire de l'APPR. Un gars impliqué dans tout ce qu'il fait. Félicitations.
.....

Lors des jeux Can-Am 2014 qui se sont déroulés à York en Pennsylvanie, **Normand Tremblay** a gagné 2 fois l'or en plus d'une médaille d'argent en cyclisme. Sur la route d'un parcours de 70 kilomètres, il a terminé 2^e. Bravo Normand et garde ta forme !
.....

.....
La ligue de hockey des policiers retraités a débuté sa saison le 15 septembre. Ces valeureux retraités joueront 50 parties durant la saison, laquelle se terminera le 19 mars 2015. **André Lepage** est le grand manitou de cette organisation. Bravo André pour ton bénévolat.
.....

Les enfants de **Gérard Clément** (Montréal-Nord) et d'**Hélène Rusyn** soit Diane, Suzanne, Céline, Raymond et Nancy, ont fêté le 65^e anniversaire de mariage de leurs parents. Cette belle fête restera marquée à tout jamais dans la mémoire de Gérard et d'Hélène. Longue vie et bonne santé à vous deux.
.....

L'ex-commandant au SPVM, **Richard Dupuis**, analyste aux affaires criminelles à TVA, fait un excellent travail. Ses analyses sont toujours à point et professionnelles. Bravo Richard, ton expérience te sied bien. Continue ton beau travail.
.....

En juillet dernier, **Claude Daigneault**, l'excellent joueur de centre de l'équipe d'hockey de l'APPR, a réussi un trou d'un coup au Club de Carling Lake avec un fer 8 sur une distance de 132 verges. Denis et Claudia Daigneault ont été témoins de l'exploit.
.....

Vive les quilles et ses champions !

La ligue de quilles de l'APPR connaît toujours un grand succès. Tout près de 180 joueurs y ont participé dans une atmosphère de détente et de fraternité. Le 8 mai dernier, une magnifique soirée de clôture attendait nos quilleurs où les champions de chaque division furent récompensés. La nouvelle saison de quilles débutera le 3 septembre au salon de Quilles Moderne. Ceux et celles qui sont intéressés à se joindre au groupe n'ont qu'à téléphoner au 514 527-7000. Remerciements à Marcel Crevier et Claudette Boileau pour leur dévouement.



Plus d'une partie parfaite: Michel Vigeant, avec 3 parties parfaites pour la saison, et Gaëtan Charette avec 2. À gauche, Raymond Custeau et à l'extrême droite, Claudette Boileau, de l'APPR.



Équipe championne automne 2013 et gagnante des séries éliminatoires 2013-14. De gauche à droite: Claudette Boileau, Marcelle Marchand, Gilles Perreault, Monique Roy, Suzanne Boucher, Pierrette Octeau, Jeannot Gonthier et Raymond Custeau de l'APPR.



Équipe championne printemps 2014, de gauche à droite: Lucille Lebel, Yvon Bérubé, Raymond Bouchard, Denise Lévesque, Jean Mathieu et Huguette Vigeant.



Plus haute moyenne homme. Michel Vigeant avec 225 et chez les femmes Gisèle Dupéré avec 214. De l'APPR Claudette Boileau et Raymond Custeau.



Ceux qui ont réussi une partie parfaite. De gauche à droite: Jean Cardinal, André Chevalier, Micheline Paradis, Marcel Deschesnes, Gérald Jenkins, Gisèle Dupéré, Walter Filipas, Louise Lemaire, Gaëtan Charette, Michel Vigeant, Jacques Gauthier et Jean-Guy Lévesque. Assises: Lise Jenkins, Jeannine Lessard et Lucille Lebel.



Les plus hauts simples chez les femmes: de gauche à droite: Monique Dalpé avec 299, Colette Larose avec 299, Claudette Bazinet avec 299, et Céline Charbonneau avec 299. Chez les hommes: Yvon Marchand 292. Gilles Sauvageau ainsi que Robert Boulé posent fièrement avec les gagnants.



Plus haut triple de la saison. Louise Lemaire a réussi un triple de 783 et Jean Cardinal, un triple de 833.

Tournoi de golf de l'APPR : un triomphe !

Cette fois, dame nature était de notre côté, on sentait parmi les participants une certaine joie et une atmosphère agréable. Si la température est agréable, le golf est un des plus beaux sports à pratiquer. Les quelque 320 joueurs ont été ravis de l'ambiance festive qui y régnait. André Sasseville, Pierre-Paul Lirette ainsi que Marcel Crevier étaient comblés par la participation des joueurs. Merci à l'ABR, la Fraternité, à la Caisse, à la Coop, à nos commanditaires, ainsi qu'à Claudette Boileau, responsable des bénévoles.



Mario Lanoie de la Fraternité remet à Lorraine Paquette un ensemble de golf.



Guy Pépin, André Lazure, Jean-Pierre Guérin ont gagné les gros prix en argent. Pierre Gervais a gagné le téléviseur 40 pouces. Pierre-Paul Lirette, Marcel Crevier, Raymond Custeau, Raymond Laframboise sont ravis pour les heureux gagnants.



La Caisse a participé activement à notre tournoi. Le directeur général, Nomand Prévost et le président Richard Nardozza ont remis aux gagnants plusieurs prix.

Une belle visite à Atlantic City

Du 23 au 27 juin dernier, 2 autobus quittaient Montréal pour Atlantic City. Nos retraités se sont fort bien amusés en visitant plusieurs casinos de l'endroit. En prime, une visite bien appréciée à Wildwood. Un succès sur toute la ligne selon les commentaires recueillis de nos participants. Les responsables étaient Pierre-Paul Lirette ainsi que Gilles Sauvageau. Félicitations!

Le 54^e anniversaire du meilleur contingent, soit le 58^e

Comme chaque année, les membres du 58^e contingent sont conviés à une rencontre pour souligner leur anniversaire. Cette fois-ci, ils soulignaient le 54^e anniversaire du meilleur contingent. La rencontre aura lieu le dimanche 19 octobre 2014 au restaurant Espace Rive-Sud (complexe du golf de LaPrairie, 500 avenue du golf LaPrairie). Brunch à 11 h. Coût par personne de 26,95 \$ plus taxes et service. Pour information: Rock Gosselin 450 641-4707 ou Yvon Séguin 450 667-1239.

Un 60^e anniversaire

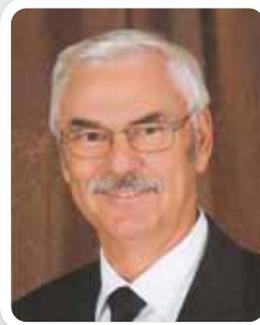
Le 10 avril dernier au restaurant Le Cupidon d'Or, les 36^e et 37^e contingents se sont réunis pour fêter leur anniversaire d'entrée. Le nombre de policiers à l'époque était de 93 et lors du 60^e anniversaire, il était de 17. Merci à Marcel Crevier pour son dévouement. Il souhaite longue vie et santé à ses confrères. À la prochaine!

Élection à l'APPR



Il y avait élection au poste de directeur aux relations extérieures lors de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mai. Un seul candidat avait postulé à ce poste, soit monsieur Raymond Custeau. Il fut élu sans opposition. Bravo Raymond, belle acquisition pour l'APPR.

Élection à l'APPR au poste de secrétaire



Il y avait élection à l'APPR au poste de secrétaire le 12 juin dernier. Voici les résultats

Jacques Gauthier: 70 votes

Roger Martel: 7 votes

Denis Monet: 59 votes

A été déclaré élu Jacques Gauthier avec une majorité de 11 votes.

Voici le résultat de l'élection au poste de représentant des retraités à l'ABR

3860 bulletins envoyés
2838 bulletins retournés
Taux de participation: 73 %

Résultats

Robert Boulé: 864 votes (30 %)

Louis Monette: 1868 votes (65 %)

Est élu monsieur Louis Monette avec une majorité de 1004 votes.

La croisière s'amuse...

L'APPR organisait une magnifique croisière sur le Lac Champlain partant de Venise en Québec. Les quelque 100 participants ont fort apprécié leur journée. En plus de la croisière, ils ont eu droit à une visite au vignoble du Domaine du Ridge.



Les « super cops » du SPVM se rencontrent

Le 15 mai dernier au restaurant Le Bordelais, les « super cops » des crimes majeurs du SPVM, tous à la retraite et ayant œuvré aux D-33 et 4, se sont rencontrés afin de fraterniser entre eux. On s'est remémoré de bons vieux souvenirs. Félicitations aux responsables de cette rencontre, soit André Bouchard, Robert Chatelois et Gilles Robichaud. À l'an prochain!



Une 20^e saison de hockey

La ligue de hockey de l'APPR a entrepris sa 20^e saison le 15 septembre dernier. Les quelque 45 retraités inscrits disputent leurs joutes les lundis et jeudis de 10 h 30 à midi à l'aréna Chénier. André Lepage est le grand manitou de cette activité. Bonne saison à tous les gars!



Gilles Sauvageau, Marcel Crevier, André Sasseville et Raymond Custeau de l'APPR ont procédé à la mise au jeu protocolaire avec Robert Willetts et Claude Ritchot.



Saison des quilles de l'APPR 2014-2015

Le 3 septembre dernier, débutait la saison des quilles au Salon de quilles Moderne. Tous les membres qui désirent jouer aux quilles doivent communiquer avec le bureau de l'APPR au 514 527-7000.

Souper des fêtes

Une belle soirée vous attend le 11 décembre prochain au Buffet Marina. Amuse-gueules, repas gastronomique vous seront servis. Une soirée que vous ne regretterez pas. Encore une fois, le père Noël sera généreux. Les billets seront en vente au bureau de l'APPR à compter du 28 octobre 2014.

Plus d'information pour vous sur Internet

Vous trouverez beaucoup d'information si vous allez visiter le site internet de l'APPR, www.apprm.qc.ca. Par exemple, les fêtes de départ, les décès, des offres d'emploi, etc. Ce site est mis à jour quotidiennement.

Vous n'avez qu'à cliquer sur l'onglet NOUVEAUTÉS et vous voilà informé.

Pique-nique des policiers et policières retraités et actifs en Floride

- > Date : 25 février 2015, 10 h.
- > Endroit : la plage de Las Olas
à Fort Lauderdale

Vous apportez votre boîte à lunch, breuvages, chaises, etc. Des activités se tiendront sur la plage durant la journée et une équipe de bénévoles sera sur place pour vous accueillir.

Messe du Souvenir

La messe du Souvenir aura lieu le 11 novembre prochain à 17 h à l'Église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, 5035 rue Saint-Dominique (coin St-Joseph). Stationnement à l'arrière. La Symphonie vocale fera les chants appropriés et un léger repas vous sera servi après la messe.



Annuel de golf des policiers et policières en Floride

Jeudi 26 février 2015

- > Endroit
Inverrary Country Club
3840, Inverrary Boulevard
Lauderhill, Floride 33319
(954) 676-5000
- > Coût
Golf et souper : 100 \$ US
Souper : 40 \$ US
- > Pour réservation
Guy Lefrançois
450 883-3099 / 514 792-3485
guylefrancois@hotmail.com
- Jacques Dextradeur**
jacquesdextradeur@hotmail.com
- Yves Brien**
450 582-9702 / FL 954 957-5781
Le.colibri@hotmail.com
- Claude Boudrault**
450 621-2876 / FL 954 484-5580
clboudrault2@aol.com



Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



CONCOURS

Piscine

Voyage

Vous
pourriez
gagner

Décoration



en argent avec
Intact Assurance

Comment participer :
communiquiez-nous
la date de renouvellement
de votre assurance auto
ou habitation.



GROUPE **CYR & LYRAS**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

1 888 972 2247

intact
ASSURANCE

Repartz du bon pied.

*Le concours débute le 1^{er} décembre 2013 et se termine le 30 novembre 2014. Le tirage aura lieu le 17 décembre 2014. Le prix consiste en un (1) chèque d'une valeur de 2000 \$ CAD. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Ce concours s'adresse aux résidents du Québec uniquement. Le gagnant devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Écrivez à : Intact Compagnie d'assurance, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3, pour obtenir le règlement complet du concours. SMIntact Assurance grandes lignes ondulées & Dessin et SMRepartz du bon pied sont des marques déposées d'Intact Corporation financière et sont utilisées sous licence. © 2013, Intact Compagnie d'assurance. Tous droits réservés.